

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 4 DÉCEMBRE 2017, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Carl Héon, conseiller au siège numéro 2
- Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Simon Brunelle, maire

Absent :

- Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3

Invités :

- Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h10.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.1689-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**ADOPTÉE**

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Formation Loi 122
  - b. Salaires des employés municipaux 2018
  - c. Nomination d'un vérificateur financier
14. Demandes
  - a. Atelier musical en partenariat avec le Fonds culturel
  - b. Commandite – CIEL
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
  - b. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - c. Mise en commun pour les tests annuels des bornes fontaines
  - d. Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réfection de ponceaux rang Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier
  - e. Assurances collectives : délégation pour soumission
  - f. Plan triennal des immobilisations
  - g. Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018
  - h. Liste des personnes endettées pour taxes 2016
  - i. Conseil sans papier – Logiciel de gestion et achat d'équipements
16. Affaires nouvelles

17. Règlements
  - a. Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2018
  - b. Avis de motion : Règlement sur la rémunération des élus municipaux
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1690-12-17

Il est PROPOSÉ par Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 13 novembre 2017 en apportant les modifications suivantes :

- Inscrire conseiller plutôt que conseillère à la suite du nom de Jean-Marie Dionne
- Compléter les considérants de la résolution 1686-11-17

**ADOPTÉE**

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

#### **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 13 novembre 2017 et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- L'asphalte a été faite sur les ponceaux du rang St-François-Xavier et celui du rang Ste-Cécile le lundi 13 novembre ;
- Le 23 novembre dernier avait lieu une rencontre des directions municipales à la MRC de Bécancour. Plusieurs sujets ont été traités lors de cette rencontre dont l'arrivée d'une nouvelle matrice graphique plus conviviale qui sera disponible en ligne. En après-midi, il y a eu des discussions sur les règlements uniformisés de la SQ. Le projet suit son cours ;
- La séance extraordinaire pour l'adoption du budget et du règlement de taxation aura lieu le 12 décembre à 20h à la salle Éric-Côté.

#### **8. RAPPORT DU MAIRE**

- Une belle annonce a eu lieu dans les locaux de la MRC le 25 novembre dernier. En effet, la MRC pourra bénéficier d'une aide financière de près de 7 millions de dollars pour le déploiement de l'internet Haute vitesse sur son territoire ;
- Le Défi Santé « je bouge avec mon doc » sera de retour en 2018. C'est avec enthousiasme que j'ai choisi de m'impliquer encore cette année dans l'organisation de cette belle activité. Les détails suivront au cours des prochains mois.

#### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

##### **a. Bibliothèque**

Rien à cet item

##### **b. Comité culturel de la MRC de Bécancour**

Rien à cet item

##### **c. Régie de la gestion des déchets**

Rien à cet item

##### **d. Régionalisation de l'aréna**

Rien à cet item

## 10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1691-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 30 001,73 \$:

**ADOPTÉE**

Fournisseur	Description	Montant
École de musique Audrey Nadeau	Atelier éveil musical	160,00 \$
Carine Neault	Frais de déplacement novembre	19,19 \$
CRSBP	Reliure livre	93,01 \$
EMCO Corporation	Fourniture plomberie	832,15 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement des chemins – Déc.	6 867,69 \$
Fonds d'information	Avis de mutation	4,00 \$
Groupe Castonguay	Remplacement thermostat salle	482,06 \$
Hélène Lambert	Ménage salle, bureau et biblio	165,00 \$
Infotech	M-à-j de taxation et budget	440,75 \$
Mini Excavation FB	Rép. entrée d'eau rang Ste-Cécile	298,94 \$
Municipalité Saint-Pierre	Billets municipaux – intérêts	10 829,82 \$
Municipalité de Parisville	Opérateur en eau potable	225,73 \$
Papeterie du Sagittaire	Fourniture de bureau, impression Info-Cécilois	410,35 \$
Pavage Veilleux	Pavage ponceaux	6 208,66 \$
Plomberie PHCB inc.	Plancher chauffant salle	494,69 \$
RIGIDBNY	Ordures décembre	1 970,94 \$
Spectralite / Signoplus	Panneau d'adresse civique	129,35 \$
SSIRMRCB	2 boîtes à clés	214,18 \$
Yvon Roy entrepreneur électricien	Système alarme - bureau	155,22 \$
<b>Total</b>		<b>30 001,73 \$</b>

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

## 11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1692-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 3 404,37 \$ ainsi que 5 650,57 \$ en salaires.

**ADOPTÉE**

Fournisseurs	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone bureau et biblio	233,41 \$
Bell mobilité	Cellulaire inspecteur municipal	19,50 \$
Bernard Demers	1 <sup>e</sup> versement déneigement	1 531,96 \$
Chevaliers de Colomb	Commandite	50,00 \$
Commission scolaire Riveraine	Commandite Marie-Sophie	50,00 \$
Croix Bleue Médavie	Assurances collectives	1 181,31 \$
Hydro Québec	Électricité – Lumière de rue	145,61 \$
Paroisse St-Jean-Paul II	Commandite Concert de Noël	50,00 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois	42,58 \$
Société d'histoire et de généalogie	Subvention 2018	100,00 \$
<b>Total</b>		<b>3 404,37 \$</b>

## 12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Activités salle Éric-Côté	60,00 \$
Assurances collectives à payer	70,28 \$
Bac de vidange	95,00 \$
Intérêts sur arrérages	127,60 \$
Location salle Éric-Côté	230,00 \$
Ministère des Transports – Entente #64-314	42 011,93 \$
Permis	25,00 \$
Taxes municipales 2017	1 018,58 \$
Trop perçu	148,00 \$
<b>Total</b>	<b>43 786,39 \$</b>

## 13. DÉPENSES À APPROUVER

### a. Formation loi 122

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation de 2 jours sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 ;

Rés.1693-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser Carine Neault, directrice générale par intérim à participer à la formation sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 offerte par l'ADMQ qui aura lieu en février 2018, de payer les frais d'inscription de 368,00 \$ plus taxes et de payer les frais inhérents.

**ADOPTÉE**

### b. Salaires employés municipaux 2018

Rés.1694-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une augmentation salariale pour l'année 2018 de 3% à Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière, Carine Neault, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, Josiane Trottier, agente de bureau et France Légaré, inspectrice en bâtiment et d'augmenter le salaire horaire de Mario Demers, inspecteur municipal et opérateur en eau potable, à 22,54 \$ de l'heure.

**ADOPTÉE**

### c. Nomination d'un vérificateur financier

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton a soumis une proposition d'honoraire pour la réalisation des états financiers 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition comprend :

- L'audit des états financiers consolidés ;
- La préparation des états financiers et des déclarations fiscales de l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 ;
- La préparation des déclarations de revenus et des annexes pertinentes ;
- La présentation des états financiers.

Rés.1695-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder à Raymond Chabot Grant Thornton l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour l'exercice financier 2017 pour la somme de 9 385,00 \$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

## 14. DEMANDES

### a. Atelier musical : Fonds culturel

CONSIDÉRANT la grande popularité du premier atelier d'Éveil musical offert à Sainte-Cécile-de-Lévrard grâce au Fonds culturel qui a permis de regrouper 16 jeunes enfants entre 3 et 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le budget prévu évaluait la participation des jeunes à 8 participants par atelier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite offrir cette activité au plus grand nombre de jeunes possibles et qu'elle est prête à assumer la totalité des coûts pour les habitants

de Sainte-Cécile-de-Lévrard et 75% des coûts pour les jeunes demeurant à l'extérieur de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Rés.1696-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'octroyer un montant complémentaire équivalent à 75% du coût pour les jeunes demeurant à l'extérieur de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et à 100% du coût pour les habitants de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

**ADOPTÉE**

**b. Commandite – CIEL Lotbinière Ouest**

Rés.1697-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de ne pas donner de commandite au comité du CIEL Lotbinière-Ouest.

**ADOPTÉE**

**15. AFFAIRES COURANTES**

**a. Liste des permis**

Une (1) demande de permis a été faite pour une valeur inconnue pour le mois de novembre 2017.

**b. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

La directrice générale dépose les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires des élus municipaux.

Conformément à la loi, la directrice générale transmettra au ministère des Affaires municipales un relevé mentionnant que les déclarations ont bien été reçues au bureau de la municipalité.

**c. Mise en commun pour les tests annuels des bornes fontaines**

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour propose une mise en commun des tests annuels des bornes fontaines pour les municipalités qui souhaitent y adhérer ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard donne le mandat au Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour de monter un devis et d'aller en soumission afin de d'obtenir la meilleure offre de service concernant les tests annuels des bornes fontaines ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB va recueillir les préférences de l'ensemble des municipalités adhérentes afin que la soumission reflète les besoins de chacune des parties ;

CONSIDÉRANT QUE le SSIRMRCB présente les résultats des soumissions avant la signature du contrat de service ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts seront répartis au prorata pour les municipalités désirant se prévaloir de cette option ;

Rés.1698-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents :

- QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard donne le mandat au SSIRMRCB de négocier une entente de service pour les tests annuel des bornes fontaines et accepte la mise en commun des tests annuels avec les municipalités participantes ;
- QUE les coûts soient répartis au prorata du nombre de bornes fontaines entre toutes les municipalités participantes.

**ADOPTÉE**

**d. Programme de Réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local – Réfection de ponceaux sur les rangs Sainte-Cécile et Saint-François-Xavier – AIRRL-2016-329**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réparation de 4 ponceaux dans le rang Saint-François-Xavier et le remplacement de 1 ponceau dans le rang Sainte-Cécile sont terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux s'élève à 37 657,31 \$ plus taxes ;

Rés.1699-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Carl Héon et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la directrice générale, Carine Neault, à faire parvenir les factures en lien avec la réalisation des travaux ainsi que la présente résolution au MTMDET.

**ADOPTÉE**

**e. Assurances collectives : délégation pour soumission**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région du Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QU'UN appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1<sup>er</sup> février 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'UN cahier des charges a été élaboré par ASQ-CONSULTANT, cabinet en assurance collective, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Wickham a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 14.3 et 14.4-du Code municipal du Québec ;

Rés.1700-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de déléguer à la Municipalité de Wickham son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et d'accepter implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

**ADOPTÉE**

**f. Plan triennal des immobilisations**

ATTENDU QUE l'article 953.1du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

ATTENDU QUE les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

ATTENDU QUE le plan triennal d'immobilisation (PTI) regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Municipalité prévoit réaliser et initier au cours des trois années du PTI. L'adoption du PTI confirme l'intention du conseil municipal, toutefois, celui-ci n'est pas une autorisation de dépenser ni un engagement ou une garantie de réalisation.

ATTENDU QUE certains projets figurant au PTI sont sous réserve d'approbation gouvernementale.

Rés.1701-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard adopte le Plan d'immobilisations 2017-2018-2019 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

- Le projet d'assainissement des eaux usées est en cours d'étude. La date de réalisation des travaux, les estimations des coûts du projet et le programme de financement ne sont pas encore déterminés.

<b>Programme triennal en immobilisations</b>			
<b>2017 – 2018 – 2019</b>			
	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
<b>Équipements bureau municipal</b>			
Climatiseur/thermopompe murale	2 625\$		
<b>Voirie</b>			
Remplacement de ponceaux	37 657 \$	52 750 \$	200 000 \$
Pavage			
Amélioration de la route Ernest-Dubois	77 096 \$		
Amélioration de la route Amédée-Neault			5000 \$
Repavage rang St-François-Xavier selon plan d'intervention		142 375 \$	

<b>Hygiène du milieu</b>			
Amélioration équipement station de pompage	11 909 \$		
Inspection télévisée des conduites d'égout	14 233 \$		
Plan d'intervention	11 500 \$		
Reconstruction partielle d'égout selon plan d'intervention		221 150 \$	
<b>Salle Éric-Côté</b>			
Aménagement salle arrière, achat de chaises et recouvrement du bas des murs		15 000 \$	
<b>TOTAL</b>	<b>155 020 \$</b>	<b>431 275 \$</b>	<b>205 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

**g. Calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Rés.1702-12-17

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par monsieur Carl Héon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de l'année 2018 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débiteront dès 20h aux dates suivantes :
 

- Lundi 15 janvier	- Mardi 3 juillet
- Lundi 5 février	- Lundi 6 août
- Lundi 5 mars	- Mardi 4 septembre
- Lundi 9 avril	- Lundi 1 octobre
- Lundi 7 mai	- Lundi 5 novembre
- Lundi 4 juin	- Lundi 3 décembre
- QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**ADOPTÉE**

**h. Liste des personnes endettées pour taxes 2016**

CONSIDÉRANT QUE certains citoyens n'ont pas encore acquitté leur solde dû pour les taxes municipales 2016 ;

Rés.1703-12-17

IL est PROPOSÉ par Michel Deshaies et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'une lettre recommandée soit adressée à chacun des contribuables endettés envers la municipalité en leur demandant de régler leur solde d'ici au 31 décembre 2017, à défaut de quoi leur nom sera transmis à la MRC de Bécancour pour vente pour non-paiement de taxes. Une deuxième lettre recommandée sera expédiée le 22 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

**i. Conseil sans papier – Logiciel de gestion et achat d'équipements**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale ainsi que la directrice générale par intérim de la municipalité ont assisté à une présentation du logiciel BEEON par la compagnie ICO technologie qui a eu lieu le 6 novembre dernier à la municipalité de Parisville ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel s'est avéré être une formule pour un conseil sans papier, mais surtout un programme facilitant la gestion administrative et la planification des séances de conseil en plus de permettre d'augmenter l'efficacité et la rapidité du partage de l'information en lien avec le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet pourrait en être un de mise en commun et d'achat groupé pour les municipalités et la MRC de Bécancour ;

Rés.1703-12-17

CE point a été **REJETÉ** à l'unanimité des conseillers présents.

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

- Un conseiller demande s'il y aurait un moyen de faire venir une compagnie pour la vidange de fosse septique sans que ça soit la municipalité qui gère les rendez-vous.

Actuellement, les compagnies ne veulent pas se déplacer pour faire la vidange d'une seule fosse. Il serait donc essentiel de trouver une façon de fonctionner qui permette aux citoyens qui ne sont pas desservis par les égouts de faire vidanger leur fosse septique.

## **17. RÈGLEMENTS**

### **a. Avis de motion : Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2018**

Rés.1704-12-17

Le conseiller Jean-Marie Dionne donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un Règlement pour fixer le taux des taxes, les tarifications et compensations pour services municipaux, le taux d'intérêt sur les arrérages et les modalités de paiement pour l'exercice financier 2017. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

### **b. Avis de motion : Règlement sur la rémunération élus municipaux**

Rés.1705-12-17

Le conseiller Michel Deshaies donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un règlement pour fixer la rémunération des élus municipaux. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Aucune question

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.1706-12-17

Il est **PROPOSÉ** par Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h25.

---

Simon Brunelle, maire

---

Carine Neault, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim